

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du jeudi 25 mai 2023

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 25 mai, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 19 mai 2022

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, M Didier LUXEMBOURGER, M René VALLIER, M Jean-Pierre KHIREDDINE, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, Mme Françoise DUBOEUF, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, M Noël BROCHIER.

Absents excusés : Mme Nicole VIRICEL donne pouvoir à Mme Monique RAGEYS
M Didier REYMONDON donne pouvoir à Mme Angélique PIBOLLEAU
M Hervé PERRONNET

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Mme Patricia FILLON

Quorum : 8

Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 13 avril 2023

Délibération : RPQS 2022 du Syndicat des Eaux

Délibération : Demande de subvention

Point sur l'abonnement de gaz et les consommations de la salle des sports

Autorisation d'achat d'un jeu pour enfants

Autorisation d'engagement de différentes dépenses d'entretien de bâtiments

- *Comptes rendus des commissions intercommunales*

- *Questions diverses.*

Jean-Pierre KHIREDDINE annonce sa démission et souhaite mettre fin à son mandat de conseiller municipal.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 13 avril 2023

M. Le Maire, après avoir rappelé les principaux points à l'ordre du jour et sans remarque complémentaire, invite les conseillers à approuver le procès-verbal de séance du 13 avril 2023.

Voix pour : 13, Abstention : 1.

→ **Délibérations**

DÉLIBÉRATION : SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2022

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour 2023, présentés par les associations et examinés par la Commission « Vivre Ensemble ». Il est rappelé aux membres du conseil que ces dossiers ont été examinés conformément au cahier des charges élaboré par les membres de la Commission. Il est proposé d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

OGEC	500 €
------	-------

Concernant l'APEP, nous avons une demande de subvention, suite au bal qui s'est tenu le 22 avril et qui a été déficitaire. Le Conseil municipal après en avoir débattu propose la gratuité de la salle. Par contre, le coût de nettoyage suite à cet évènement sera pris en charge par l'association.

Approuvé à l'unanimité.

→ **Questions diverses**

- **Point sur l'abonnement de gaz et les consommations de la salle des sports :** Monsieur le Maire explique que le montant du chauffage de la salle des sports a plus que doublé. En effet, sur la même période en 2022 le coût était environ de 10 000€ TTC. Pour 2023, le chauffage nous coûte environ 24 000 € TTC, alors que la consommation a fortement baissé, passant de 154 288 kWh à 93 897 kWh, ceci grâce aux efforts de chacun. Nous avons acté un nouveau contrat gaz sur 3 ans, avec un prix qui revient presque au niveau d'avant la crise.
- **Suite à l'acceptation du budget lors du dernier Conseil Municipal, il est proposé d'engager des dépenses concernant différents projets :**
 - **Autorisation d'achat d'un jeu pour enfants :**
Il y a eu une réflexion pour l'achat de jeux pour les enfants entre 18 mois et 7 ans. Celui-ci viendrait prendre place vers le terrain de jeu à côté de LETREVE. Budget d'environ 6 500 € TTC. Le Conseil municipal propose de consulter d'autres prestataires.
 - **Autorisation d'engagement de différentes dépenses d'entretien de bâtiments :**

- Réfection de l'étanchéité de la terrasse du foot : 15 116 € TTC
- Portillon coupe-feu de la chaufferie de l'église : 1 470 € TTC
- Rénovation de la salle Paul CLAUDEL : 18 000 € TTC

Le Conseil municipal donne son accord pour engager ses différentes dépenses.

- **Projet ombrières photovoltaïques parking salle des sports** : Le SYDER nous propose deux projets l'un constitué de 730 modules soit une puissance de 288 kWc et l'autre de 696 modules soit 275 kWc. Les scénarios proposés sont constitués de trois ombrières, une ombrière double avec 360 modules sur le parking en remblais, une ombrière simple avec 102 modules sur le parking enrobé et une troisième ombrière entre le parking et le chemin piéton dont le nombre de modules varie selon les scénarios. Il est proposé d'inclure un stockage d'eau pluviale qui demande à être affiné.

Le conseil demande des précisions sur le nombre de places de parking après la réalisation du projet

→ **Compte-rendu commissions communales et intercommunales**

Voirie : Monique RAGEYS présente des projets qui pourraient être pris dans le cadre de l'enveloppe attribuée par la communauté de commune.

- Reprise d'enrobé sur la Route de la Neylière au droit de l'école privée et retraçage du passage piéton.
- Reprise vers la Route de Ormes au niveau du Chemin du Verger,
- Reprise de l'entrée du Chemin du Bachat.
- Pose d'un enduit au chemin de Croix-Chazelles.

Tout cela aurait un coût de 16 000 € TTC environ.

De plus, une opération PATA (Point à temps automatique) sera réalisée pour un montant de 4 000 € TTC environ.

Le Conseil municipal donne son accord pour engager ses travaux.

- Sécurisation entrée et sortie de village : La commission s'est de nouveau réunie pour examiner les données du radar pédagogique posé vers le Couzon. Il en ressort qu'il y a bien un dépassement de vitesse mais beaucoup moins important que pressenti. Le Conseil demande à la commission de reposer des aménagements différents.

La date du prochain Conseil municipal est le jeudi 22 juin.

La séance est levée à 00 h 05.

Le Maire,
Jean-Marc GOUTAGNY



Le Secrétaire de séance,
Mme Patricia FILLON



Affichée et publiée le :